



Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 juin 2018

n° 074-18

Objet : RS - Approbation de la convention avec le Réseau des Emetteurs Français pour l'occupation du relais du Revard

- date de convocation le 08 juin 2018
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-huit, le jeudi quatorze juin à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 37

Aillon-le-Jeune	Christian Gogny
Aillon-le-Vieux	Pierre Gerard
Arith	David Dubonnet
Barberaz	Catherine Chappuis
Barby	Alain Thieffent
Bassens	Jean-Luc Berthalay
Bellecombe-en-Bauges	Daniel Grosjean
Challes-les-Eaux	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoît Perrotton
Chambéry	Jean-Pierre Beguin
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochoix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Michel Dyen à Xavier Dullin - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre

- conseillers excusés : 9

Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Michel Dantin - Pierre Duperier - Dominique Pommat - Philippe Trepiër

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 14 juin 2018

délibération n° 074-18

objet **RS - Approbation de la convention avec le Réseau des Emetteurs Français pour l'occupation du relais du Revard**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, indique qu'une extension du réseau de radiocommunication mutualisé de Chambéry métropole - Cœur des Bauges est nécessaire pour couvrir le territoire de l'ancienne Communauté de communes du Cœur des Bauges.

Le relais du Revard, site adapté pour recevoir un relais complémentaire, est occupé par l'association Réseau des Emetteurs Français. L'emprise foncière du relais est prêtée par Grand Lac.

Il est proposé de conclure une convention avec l'association pour préciser les modalités d'occupation du relais moyennant le versement de la somme annuelle de 500 € HT comprenant les abonnements et les consommations ERDF.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire réuni le 22 mars 2018, déléguant au Bureau l'approbation des conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention entre le Réseau des Emetteurs Français et Chambéry métropole - Cœur des Bauges pour l'occupation du relais du Revard,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cette convention et tous documents à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 074-18

Objet de l'acte : RS - Approbation de la convention avec le Réseau des Emetteurs Français pour l'occupation du relais du Revard

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 1 - Contrats de partenariat

Date de l'acte : 14 juin 2018

Annexe : Convention Réseau des Emetteurs Français;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180614-lmc1H21013H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21013H1

Date de transmission en Préfecture : 25 juin 2018

Date de réception en Préfecture : 25 juin 2018